

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 3 novembre 2020

Objet : Délégations au Président

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Objet : Indemnités de fonctions Président et vice-présidents

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 3 novembre deux mil vingt à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 27 octobre 2020, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.
Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Patrick DE LA MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Bernard FOISY, Madame Rahnia HAMA, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Séverine MAROUN, Monsieur Igor SEMO, Madame Aurore THIROUX,

Avaient donné procuration : Monsieur Jean-Luc CADEDDU à Monsieur Philippe LAURENT, Madame Marie CHAVANON à Madame Françoise KERN, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Jacques Alain BENISTI, Madame Julie FOURNIER à Monsieur Philippe LAUNAY,

Etaient absents et excusés : Madame, Nadège AZZAZ, Madame Jeanne BECART, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Luc CARVOUNAS, Madame Lamya KIROUANI, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Frédéric MOLOSSI,

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DESLANDES (en visioconférence), directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL (en visioconférence) directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, M. Laurent SALLET, directeur de l'administration et des finances, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Délégations au Président

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment les articles 27 et 28,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de déléguer au Président, le pouvoir de :

- procéder, dans le cadre de la stratégie de dette définie par le conseil d'administration, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords cadres, dès lors que les crédits sont inscrits au budget et conformément au Code de la commande publique ;
- conclure, avec les collectivités et établissements non affiliés du ressort territorial du CIG petite couronne, des conventions liées à l'organisation de concours et examens professionnels propres à ces collectivités, ou des conventions relatives à l'accès de ces collectivités et établissements non affiliés aux concours et examens professionnels organisés pour les collectivités et établissements affiliés ;
- conclure, avec les collectivités et établissements non affiliés ressortissant d'un autre centre de gestion, des conventions liées à l'organisation de concours et examens professionnels qui ne seraient pas organisés par le centre de gestion dont ils relèvent;
- conclure avec un ou plusieurs centres de gestion des conventions liées à l'organisation de concours et examens professionnels communs à ces centres de gestion.

DECIDE que la présente délégation est exercée, en cas d'absence ou d'empêchement du Président, dans l'ordre de leur nomination, par le vice-président suivant :

- **Monsieur Philippe LAUNAY pour les affaires relatives aux marchés publics,**

PRECISE que le Président doit en rendre compte au Conseil d'administration lors de sa plus proche séance.

 Le Président,
Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne